

Région de Bruxelles-Capitale
Commune : Ville de Bruxelles
Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles

Election de membres du Conseil de Police

**Remplacement d'un membre démissionnaire n'ayant plus de suppléants
en application de l'article 7 décembre 1998 de la Loi organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.**

(démission de Céline VIVIER, installée comme membre effectif en tant que 1^{ère} suppléante de Clémentine BARZIN après la perte de la qualité de conseillère communale de celle-ci - et n'ayant plus de suppléants compte tenu de la renonciation du 2^e suppléant à son installation)

**ACTE DE PRESENTATION DE CANDIDATS POUR LE
REMPLACEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 19 alinéa 1 LPI**

Je (nous) soussigné(s), élu(s) au Conseil communal,
qui désigne(nt) Daniëls Wajtsman.....pour déposer le
présent acte,
présente(ons) comme candidats à l'élection des membres bruxellois du
Conseil de Police de la Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles, les
personnes mentionnées ci-dessous :

(*) Facultatif : Le(s) candidat(s) qui le souhaite(nt) peut (peuvent) faire mention de son (leur) appartenance linguistique établie conformément à l'article 23bis du Code électoral communal bruxellois. Le cas échéant, le document visé à l'article 23bis susvisé et établissant l'appartenance linguistique doit être joint en annexe au plus tard au moment du dépôt du présent acte, s'il n'a pas encore été déposé lors du dépôt des actes de présentation à l'élection du Conseil communal.

Candidat membre effectif	Eventuel(s) candidat(s) suppléant(s) pour le candidat membre effectif mentionné ci-contre, dans l'ordre suivant lequel ils sont susceptibles de le remplacer
<p>Nom : <u>BUGGENHOUT</u></p> <p>Prénoms : <u>Clémentine</u></p> <p>Date de naissance : <u>06.09.1955</u></p> <p>Profession : <u>Directrice honoraire</u></p> <p>Résidence principale : <u>KRUISBERG, 11</u> <u>1120 BXL</u></p>	<p>1. Nom : <u>Vinex</u></p> <p>Prénoms : <u>Céline</u></p> <p>Date de naissance : <u>27.06.1975</u></p> <p>Profession : <u>Conseillère</u></p> <p>Résidence principale : <u>rue de Montserrat 28</u> <u>1000 Bruxelles</u></p> <p>.....</p> <p><u>Facultatif</u> Appartenance linguistique(*) :</p>
<p><u>Facultatif</u> Appartenance linguistique(*) : <u>francophone</u></p>	<p>2. Nom : <u>Weytman</u></p> <p>Prénoms : <u>Dani</u></p> <p>Date de naissance : <u>14/04/1981</u></p> <p>Profession : <u>Député</u></p> <p>Résidence principale : <u>rue Philipp. de Borlo</u> <u>1000 BXL</u></p> <p>.....</p> <p><u>Facultatif</u> Appartenance linguistique(*) :</p>

Conseiller(s) communal(aux) qui présente(nt) :

Art. 19 LPI - Lorsqu'un membre effectif cesse de faire partie du conseil de police avant l'expiration de son mandat et qu'il n'a pas de suppléants, **tous les conseillers communaux encore en fonction qui avaient signé la présentation du membre à remplacer**, peuvent présenter ensemble un candidat membre effectif et un ou plusieurs candidats suppléants. Dans ce cas, ces candidats sont proclamés élus, les candidats suppléants étant dans l'ordre de leur présentation.
S'il en est autrement, il est pourvu au remplacement par un vote secret où chaque conseiller communal dispose d'une voix et où le candidat ayant obtenu le nombre de voix le plus élevé est déclaré élu. En cas de parité de voix, l'article 17 est applicable.

Noms	Prénoms	Adresse complète	Signature
WEYTSMAN	David	Rue Philippe de Bor & Louis	
AMPE	Els	Kerkveldstraat 37 1020 Ruveld	
COOMANS de BRACHENE	Geoffroy	RUE DE BELLE VUE 34 - 1000 BXL	
VIVIER	Céline	RUE DE HOUTSERAT 28	
ERGEN	Benhur Yusuf	118 rue Wavaneveld, 1120 BXL	

Pour information :

Les élus BARZIN Clémentine et FRELINX Florence qui avaient signé l'acte de présentation du membre démissionnaire ne sont plus en fonction.

Etabli à la date du 8/02/2021

